

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE DE
LIMOILLOU

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en la réalisation des plans et devis, des travaux d'aménagement et de construction de même qu'en l'achat des équipements nécessaires à l'implantation d'un écocentre dans l'arrondissement Limoilou destinés à offrir aux citoyens toute la gamme de services nécessaires à la gestion des matières résiduelles.

SECTION II

DESCRIPTION DES TRAVAUX

2. Les divers travaux à réaliser consistent en des travaux d'aménagement et de construction, notamment d'excavation, de déboisement, de déblai et de remblai, de construction de chemins d'accès, de dalles de béton, de murs de soutènement, de réalisation de pavage, d'aménagement paysager et de construction de bâtiments.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 2 s'élève à 1 250 000 \$.

Sous-total : 1 250 000 \$

CHAPITRE II

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

SECTION I

DESCRIPTION DES ACHATS

4. Le tout consiste à faire l'acquisition des équipements nécessaires à l'aménagement de l'écocentre de Limoilou.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'achat et l'installation des équipements requis décrits à l'article 4, notamment de matériel informatique, de fournitures et d'équipements de bureau, de clôtures, de systèmes d'éclairage et de surveillance, de dispositifs d'entreposage, de signalisation, de contenants divers ainsi que des imprévus s'élèvent à 50 000 \$.

Sous-total : 50 000 \$

CHAPITRE III

SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT

6. Les services professionnels, salaires et dépenses, concernent la réalisation notamment des plans et devis, des relevés d'arpentage, des études géotechniques, des contrôles qualitatifs des matériaux, des estimés de coûts de construction, de la surveillance de chantier, des documents d'appels d'offres et l'engagement du personnel d'appoint en support des professionnels dans l'exécution de ces tâches.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

7. L'estimation du coût des services professionnels et du personnel d'appoint décrits à l'article 6 s'élève à 200 000 \$.

Sous-total : 200 000 \$

TOTAL : 1 500 000 \$

Annexe préparée le 4 mars 2008 par :

Steve Prévost
Division de la gestion des matières
résiduelles
Service des travaux publics